

**Commune D'ORVAULT****DEPARTEMENT**

Loire-Atlantique

**ARRONDISSEMENT**

NANTES

**CANTON**

SAINT-HERBLAIN II

## EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

## CONSEIL MUNICIPAL

28 mars 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-huit mars, le Conseil municipal de la Commune d'ORVAULT s'est réuni en session ordinaire, à la Canopée au Bois Cesbron, nouveau lieu habituel des séances, après convocation légale en date du dix-huit mars deux mille vingt-deux, sous la présidence de Jean-Sébastien GUITTON, Maire.

**Etaient présents** : M. Lionel AUDION, Mme Marie-Paule GAILLOCHET, M. Guillaume GUÉRINEAU, M. Yann GUILLON, Mme Brigitte RAIMBAULT, M. Christophe ANGOMARD, Mme Valérie DREYFUS, M. David HURTREL, Mme Anne-Sophie JUDALET, M. Laurent DUBOST, M. Vincent BOILEAU, M. Ronan GILLES, M. Pierre ANNAIX, Mme Françoise NOBLET, M. Dominique GOMEZ, M. Bernard PAUGAM, Mme Sandrine BRUN, M. Sébastien ARROUËT, Mme Marylène JÉGO, M. Gilles BERRÉE, Mme Florence CORMERAIS, M. Florent THOMAS.

**Absents ayant donné pouvoir** :

Mme Dominique VIGNAUX	donne procuration à	M Lionel AUDION
Mme Armelle CHABIRAND	donne procuration à	M. Yann GUILLON
Mme Catherine LE TRIONNAIRE	donne procuration à	M. Vincent BOILEAU
M. Morvan DUPONT	donne procuration à	M. Ronan GILLES
M. Jean-Yves ROUX	donne procuration à	M. Pierre ANNAIX
Mme Linda PAYET	donne procuration à	M. Dominique GOMEZ
Mme Maryse PIVAUT	donne procuration à	Mme Marylène JÉGO
M. Jean-Jacques DERRIEN	donne procuration à	M. Gilles BERRÉE
M. Thierry BOUTIN	donne procuration à	Mme Florence CORMERAIS
Mme Cyriane FOUQUET-HENRI	donne procuration à	M Florent THOMAS
M. Dominique FOLLUT	donne procuration à	M. Sébastien ARROUËT

**Absente excusée** :

Mme Stéphanie BELLANGER

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Pierre ANNAIX ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

## 31. Rénovation de l'éclairage du terrain synthétique de la Cholière, sollicitation des subventions

### **Monsieur ANGOMARD rapporte :**

Au cours de l'été 2019, le terrain synthétique de la Cholière a bénéficié d'une rénovation de son revêtement.

Il est nécessaire de procéder à la rénovation de son éclairage qui n'est plus conforme aux normes en vigueur. L'opération consiste à changer les douze projecteurs par des projecteurs à technologie à diode électroluminescente, LED. Grâce à ce changement de technologie, plus performante, il s'agit de résoudre les difficultés actuelles de maintenance avec les lampes à iodure et de générer une réduction de la consommation d'électricité.

L'enveloppe des travaux confiés à entreprise correspond à 40 000 €.

L'intervention se déroulera durant le printemps 2022, en compatibilité si possible avec les usages sportifs, spécialement d'Orvault Racing Club, le club résident.

Le classement sportif de l'éclairage ciblé permettra d'évoluer jusqu'au niveau Régional 2.

La Fédération Française de Football soutient les rénovations des éclairages et notamment les passages en LED des terrains de football au travers de son Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA).

### **DECISION**

Sur proposition de la commission Culture, Sports et Coopération Internationale et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter la Fédération Française de Football et son District de Loire-Atlantique, ainsi que toute autre aide financière concernant ce projet.

Rendu exécutoire  
Par télétransmission en  
Préfecture le : 29 MARS 2022  
Et par publication le : 29 MARS 2022

Extrait certifié conforme  
Orvault, le 29 mars 2022  
**Pour le Maire**  
**Le Directeur général**



**Jean-François MAISONNEUVE**